

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER  
CANTON DU PERCHE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE  
DE PEZOU-LOIR-REVEILLON

1 rue du Perche 41100 PEZOU  
☎ 02.54.23.17.47. ✉ siaep@mairiepezou.fr

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier à vingt heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil de la mairie de PEZOU, sous la présidence de Monsieur Aurélien LEMOINE, Président.

**DATE DE CONVOCATION** : 23 janvier 2024

**TITULAIRES PRESENTS** : Aurélien LEMOINE, Pascal PILLEFER, Michel TRETON, Jérôme BRILLARD, Natacha BOURGEOIS, Paul NOURRY, Richard VACHER.

**SUPPLEANTS PRESENTS** : Pierre SOLON,

**ABSENTS** : Titulaires : Marylène GOUET (pouvoir à Paul NOURRY), Lucie CHESNEAU, Paul DEREVIER, Suppléant : Alban CHAMPDAVOINE, Patrick LAHOREAU Loïc DEREVIER, Serge MERAUD.

**Quorum** : 6

**SECRETAIRE** : M. Jérôme BRILLARD est nommé secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du 20 DECEMBRE 2023
2. Information sur décision du Président : demande de subventions PROJET INTERCONNEXION
3. Étude d'impact pour dossier DETR 2024
4. INTERCONNEXION
  - a. Point sur le projet
  - b. Avenant pour maîtrise d'œuvre
  - c. Achat d'une parcelle
  - d. Devis AXIS de bornage
  - e. Devis AXIS relevé topographique
  - f. Devis analyse amiante
  - g. Devis CSPS
  - h. Rétroplanning - lancement de procédure MAPA
  - i. Convention groupement de commande et maîtrise d'ouvrage
5. Régularisation des parcelles sur Pezou, Lignièrès, Renay et La Chapelle Enchérie.
6. Devis têtes CYBLE 5 + RF MASTER 5 pour expérimentation SMO
7. Demandes d'écrêtement
8. Questions diverses

Invités : Monsieur COUTY, cabinet VIATEC, Madame CHIRON et Noéline VERDIER, cabinet SDFA et Monsieur DUPRÉ, Président du SMAEP de La Ville Aux Clercs-Busloup

**2024-01 : Approbation du procès-verbal du 20 DECEMBRE 2023**

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2023 à Lisle.

Les membres présents n'émettent aucune remarque et le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2024-02 : Information sur décision du Président : demande de subventions PROJET INTERCONNEXION**

Monsieur le Président rappelle qu'en séance du 15 septembre 2020, le conseil lui a accordé délégation pour prendre toute décision pour solliciter des subventions au taux le plus favorable et approuver et signer tout document à cet effet.

Il donne lecture de la décision 2024-01

**APPROUVANT** le programme de travaux pour l'interconnexion entre le SIAEP PEZOU-LOIR-REVEILLON et le SMAEP BUSLOUP-LA VILLE AUX CLERCS ;

**APPROUVANT** le plan de financement à hauteur d'une dépense estimée de 1 800 000,00 € euros Hors Taxes. En intégrant les frais liés à la maîtrise d'œuvre et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le coût supplémentaire est estimé à 97 035,00 € HT ;

**SOLLICITANT** une demande de subvention de l'État, à savoir la DETR, du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau au taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancer ces travaux.

Monsieur le Président informe ensuite les membres présents, qu'il a aussi reçu délégation *pour passer les contrats d'assurances* et que la décision 2022-01, en son article 2, lui permet *de signer le contrat d'assurance et tout document afférent à ce marché*. Il expose que notre interlocuteur GROUPAMA a signalé que le contrat d'origine ne comprend pas la compétence « Production » pour les stations de pompage. Un avenant a été rédigé pour compléter le contrat et il a signé cet avenant.

### Étude d'impact pour dossier DETR 2024

Monsieur le Président expose qu'une étude d'impact semble nécessaire pour la demande de DETR 2024 déposée pour les travaux d'interconnexion. Une partie de l'étude va dépendre des dispositions de la convention de groupement de commande et de maîtrise d'ouvrage qui sera évoquée plus tard en cours de réunion. L'étude finalisée sera présentée en conseil syndical lors d'une réunion ultérieure si elle est demandée par les services préfectoraux lors de l'instruction du dossier.

Monsieur le Président évoque une rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet début janvier. Lors de l'entrevue, le rôle de l'ARS dans les dossiers d'interconnexion a été abordé. Ce service doit émettre un avis sur le projet qui lui sera donc soumis. Il évoque ensuite le départ de Monsieur le Sous-Préfet en fin de mois. Il espère que la personne qui le remplacera sera connue rapidement pour que le dossier de demande de subvention ne subisse aucun retard.

Il propose de passer ensuite directement au point concernant la convention et laisse la parole à Madame CHIRON du cabinet SDFA.

### INTERCONNEXION : Convention groupement de commande et maîtrise d'ouvrage

Madame CHIRON présente succinctement la convention en cours de rédaction pour aborder le point de la répartition des charges pour les travaux.

Elle présente un tableau avec deux scénarii possibles selon un critère géographique soit de limite de territoire (scenario 1) soit de limite de desserte directe (scenario 2).





se trouvera en domaine public, il est nécessaire de faire faire un bornage au droit des parcelles cadastrées ZI 4 et ZI 47.

Monsieur COUTY rappelle que la canalisation devra passer sous des voies bitumées et que l'analyse de l'enrobé pour la présence d'amiante et HAP est obligatoire. 7 prélèvements sont prévus.

La présence de plusieurs entreprises de façon concomitante sur le chantier impose un coordinateur SPS pour la sécurité.

Suite à une étude de pression, il s'avère nécessaire d'ajouter 2 km de canalisation nécessitant des relevés topographiques supplémentaires, ce qui engendre un coût supplémentaire en frais de relevés topographiques et en maîtrise d'œuvre.

**Monsieur COUTY est invité à quitter la salle de réunion pour le vote de l'avenant le concernant et des devis complémentaires.**

#### **2024-03 : INTERCONNEXION : Avenant pour maîtrise d'œuvre**

Entendu l'exposé de Monsieur COUTY du cabinet VIATEC sur la nécessité d'ajouter 2 km de canalisation au projet d'interconnexion des réseaux entre le SIAEP de PEZOU LOIR REVEILLON et le SMAEP de BUSLOUP-LA VILLE AUX CLERCS, suite à l'étude de pression réalisée,

Entendu que ce prolongement de canalisation implique une plus-value dans la maîtrise d'œuvre,

Considérant la convention de maîtrise d'ouvrage, en cours de rédaction

Monsieur le Président présente l'avenant rédigé par Monsieur COUTY du cabinet VIATEC, qui s'élève à 5 700 € HT et porte le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'interconnexion à 53 300 € HT, soit 63 960 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

**ACCEPTE** la plus-value de 5 700,00 € HT

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou le représentant désigné dans la convention, à signer l'avenant proposé.

#### **2024-04 : INTERCONNEXION : Achat d'une parcelle – frais de géomètre**

Entendu l'exposé de Monsieur COUTY du cabinet VIATEC sur le positionnement de l'accélérateur à Gros Chêne, commune de Busloup,

Entendu que pour la pose de l'accélérateur, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de 95 m<sup>2</sup> sur le hameau de Gros Chêne, commune de Busloup,

Entendu que cette parcelle sera sur le territoire du SMAEP de BUSLOUP-LA VILLE AUX CLERCS, ce syndicat se portera acquéreur de la parcelle retenue à ses frais exclusifs,

Entendu que les frais de géomètre pour la division de la parcelle d'origine (bornage, établissement du plan, rédaction et diffusion du procès-verbal de bornage) sont intégrés au projet d'interconnexion,

Considérant la convention de maîtrise d'ouvrage, en cours de rédaction

Monsieur le Président présente un devis d'AXIS CONSEILS pour la mission de division de parcelle, bornage, établissement du plan, rédaction et diffusion du procès-verbal de bornage pour un montant de 1 065,00 € HT après remise, soit 1 278,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

**ACCEPTE** le devis proposé pour le montant de 1 065,00 € HT après remise, soit 1 278,00 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou le représentant désigné dans la convention, à signer tout document afférent à cette mission

#### **2024-05 : INTERCONNEXION : Devis AXIS de bornage CHEMIN RURAL à BUSLOUP**

Entendu l'exposé de Monsieur COUTY du cabinet VIATEC concernant le chemin rural mal défini au droit des parcelles cadastrées ZI 4 et ZI 47 à la Haie aux Biches, commune de Busloup,

Entendu que la canalisation doit se trouver en domaine public, il est nécessaire de trouver un terrain en domaine public pour le chemin rural concerné,

Entendu que les frais de bornage sont intégrés au projet d'interconnexion,

Considérant la convention de maîtrise d'ouvrage, en cours de rédaction

Monsieur le Président présente un devis d'AXIS CONSEILS pour le bornage d'une portion de chemin rural au droit des parcelles cadastrées ZI 4 et ZI 47, l'établissement du plan, rédaction et diffusion du procès-verbal de bornage pour un montant de 782,75 € HT après remise soit 939,30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

**ACCEPTE** le devis proposé pour le montant de 782,75 € HT après remise soit 939,30 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou le représentant désigné dans la convention, à signer tout document afférent à cette mission

#### **2024-06 : INTERCONNEXION : Devis AXIS relevé topographique**

Entendu l'exposé de Monsieur COUTY du cabinet VIATEC sur la nécessité d'ajouter 2 km de canalisation au projet d'interconnexion des réseaux entre le SIAEP de PEZOU LOIR REVEILLON et le SMAEP de BUSLOUP-LA VILLE AUX CLERCS, suite à l'étude de pression réalisée,

Entendu que ce prolongement de canalisation nécessite des relevés topographiques supplémentaires,

Entendu que les frais de relevés topographiques sont intégrés au projet d'interconnexion,

Considérant la convention de maîtrise d'ouvrage, en cours de rédaction

Monsieur le Président présente un devis d'AXIS CONSEILS pour des relevés topographiques supplémentaires pour un montant de 2 665,00 € HT soit 3 198,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

**ACCEPTE** le devis proposé pour le montant de 2 665,00 € HT soit 3 198,00 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou le représentant désigné dans la convention, à signer le devis.

#### **2024-07 : INTERCONNEXION : Devis analyse amiante et HAP**

Entendu l'exposé de Monsieur COUTY du cabinet VIATEC sur la nécessité d'effectuer des analyses d'enrobés pour la détection d'amiante et HAP

Entendu que les frais d'analyses amiante et HAP sont intégrés au projet d'interconnexion,

Considérant la convention de maîtrise d'ouvrage, en cours de rédaction

Monsieur le Président présente un devis d'EX'IM pour prélèvements et analyses de 7 carottes pour un montant de 2 380 € HT, réduit à 2 205 € HT en cas de prestation groupée avec commune du secteur soit 2 856,00 € TT réduit à 2 414,00 € TTC, en cas de prestation groupée avec commune du secteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

**ACCEPTE** le devis proposé pour le montant de 2 380,00 € HT, réduit à 2 205,00 € HT en cas de prestation groupée avec commune du secteur, soit 2 856,00 € TT réduit à 2 414,00 € TTC, en cas de prestation groupée avec commune du secteur

**AUTORISE** Monsieur le Président ou le représentant désigné dans la convention, à signer le devis.

#### **2024-08 : INTERCONNEXION : Devis CSPTS**

Entendu l'exposé de Monsieur COUTY du cabinet VIATEC sur la présence de plusieurs entreprises de façon concomitante sur le chantier imposant un coordinateur SPS pour la sécurité.

Entendu que les frais de mission SPS sont intégrés au projet d'interconnexion,

Considérant la convention de maîtrise d'ouvrage, en cours de rédaction

Monsieur le Président présente un devis de la SARL BATEC QHSE pour la mission de coordinateur SPS sur le chantier d'interconnexion d'un montant de 3 000,00 € HT, soit 3 600,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

**ACCEPTE** le devis proposé pour le montant de d'un montant de 3 000,00 € HT, soit 3 600,00 € TTC,  
**AUTORISE** Monsieur le Président ou le représentant désigné dans la convention, à signer le devis.

**Monsieur COUTY est invité à rejoindre la réunion pour la présentation du rétroplanning qu'il a préparé.**

### INTERCONNEXION : Rétroplanning

Monsieur COUTY du cabinet VIATEC précise que le montant des travaux permet de lancer une procédure de MAPA. Il présente le rétroplanning qu'il préconise pour les travaux d'interconnexion.

Il prévoit un début de travaux le 20 août 2024.

Le complément du dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau avec les montants du marché doit être fourni avant le 17 avril 2024. Pour ce faire, il doit pouvoir faire l'analyse des offres pour une commission MAPA et un conseil syndical le 11 ou le 12 avril 2024, donc demander les remises de plis en réponse à l'appel d'offres avant le 31 mars 2024. Il prévoit de mettre en ligne le dossier de consultation des entreprises le 7 mars 2024.

Monsieur le Président propose de lancer la procédure et fixe la date de la **commission MAPA et du conseil syndical au jeudi 11 avril 2024**. La remise des plis est fixée au vendredi 29 mars 2024.

Pour l'élaboration du dossier de consultation, il demande aux élus de se prononcer sur les éléments suivants qui ont retenu :

#### Choix techniques :

- Accélérateur : à bouton unique central et sans diode. Il ne sera visible que sur le logiciel de SUEZ.
- Pompe dans le sens Pezou La Ville aux Clercs : 1 pompe de 30m<sup>3</sup>/h qui peut être bridée à moins.
- Regard pour l'accélérateur : monobloc avec intérieur inox
- Canalisations : PEHD Ø 160
- Forme des bouches à clés, sachant que les rondes sont pour les vannes : forme carrée retenue (identiques aux installations sur le SIAEP, qui réserve les hexagonales pour les purges et les poteaux incendie. Ces indications seront portées sur les plans.
- Épaisseur de sable sous les canalisations : 15 cm.
- Pose de coffrets incongelables avec flexible et manchon électro-soudés,
- Sortie des compteurs en domaine public. Ne sont pas déplacés les compteurs en extérieur si le regard est à 5m maximum de la clôture.
- Compteurs de 110 en coffret. La campagne de renouvellement en cours sera interrompue au droit du chantier. Seuls les compteurs de plus de 5 ans seront changés (Millésime 2018 et antérieurs).
- 5 compteurs sectoriels seront posés.
- Pour les poteaux incendie : les poteaux en bon état ne seront pas remplacés.

#### Consultation

- **La plate-forme de dématérialisation des marchés publics**  
Plate-forme AWS sur laquelle le SIAEP a un compte
- **La définition des lots : 3 lots**  
Lot 1 : 4 km et 11 branchements (repère I à F du plan)  
Lot 2 : 8 km et 77 branchements (repère F à A du plan)  
Lot 3 : fourniture et pose de l'accélérateur

Des devis complémentaires seront demandés à SUEZ, prestataire technique du SIAEP et délégataire du SMAEP, qui sera en charge de la surveillance et la maintenance du dispositif.

Changement de l'armoire électrique de Pezou  
Les 7 raccordements

A la question concernant les forages dirigés sous le Gratteloup, les busages et la RD 357, les élus souhaitent que cette prestation soit incluse dans le lot 2. Des fourreaux seront posés sous le Gratteloup et les busages, un tuyau PEHD renforcé sous la RD 357.

- **Les critères de notation de chaque lot**  
Lot 1 Prix 30% et technique 70%  
Lot 2 Prix 40% et technique 60%  
Lot 3 Prix 70% et technique 30%

Les réponses seront demandées sans variante et avec option pour les poteaux in-ressort des communes, elles auront une indication des prix mais le remplacement sera à la charge des communes.

### Préparation du chantier

- Chaque syndicat se charge de demander le fauchage des bas-côtés aux communes
- Pour la zone avec des possibilités de perrons : un sondage sera effectué au préalable.
- Bornage sur le tracé : Les canalisations seront posées en rive des chemins. Les permissions de voirie seront demandées aux communes directement par Monsieur COUTY. Un bornage des parcelles avec drainage n'est pas nécessaire, la personne concernée a fourni les plans de drainage de ses parcelles.
- Le boîitage d'information sera effectué par les syndicats.
- Les emplacements et l'indemnisation des bases de vie est encore en pourparlers avec des riverains.

Le chantier devant durer environ 10 mois, il est nécessaire de prévoir des toilettes fixes et une salle chauffée pour le repas du midi des ouvriers. Monsieur DUPRÉ propose deux possibilités à la ville aux Clercs : l'ancienne école maternelle ou le 1<sup>er</sup> étage de la salle des fêtes

Un des coffrets sera placé chez le particulier au lieu du domaine public préconisé généralement, du fait de la configuration des lieux (adresses des sites concernés). Il est préférable que les servitudes soient entre un syndicat et un privé plutôt qu'entre deux privés. Des servitudes sont à prévoir sur certaines parcelles pour la traversée en domaine privé d'une canalisation publique. Les actes seront rédigés par l'étude de Maître RICHARDIN à Mondoubleau, notaire de la famille concernée à la charge du SMAEP.

Monsieur COUTY se renseignera auprès des maires des communes sur les chemins qui seront interdits aux véhicules de chantier. Il propose d'instaurer un sens unique de circulation.

Concernant les fermetures des voies à la circulation du lundi au vendredi, Monsieur COUTY se charge de voir avec VALDEM pour que le ramassage des déchets soit effectué de façon à ne pas passer pendant les journées de travail des entreprises. Des déviations seront étudiées pour les cars de transports scolaires.

### 2024-09 : INTERCONNEXION : lancement de la procédure MAPA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération 2023-36 du 29 novembre 2023 validant les projets techniques et administratifs d'interconnexion et autorisant le lancement du projet d'interconnexion des réseaux

Considérant la convention de maîtrise d'ouvrage et de groupement de commande, en cours de rédaction,

Monsieur le Président propose de lancer la consultation des entreprises.

Le montant prévisionnel du marché est 1 897 035 € HT. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024

Il précise que la procédure utilisée sera le MAPA.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le représentant désigné dans la convention, à lancer la consultation pour les travaux d'interconnexion
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le représentant désigné dans la convention, à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

### Régularisation des parcelles sur Pezou, Lignièrès, Renay et La Chapelle Enchérie,

Monsieur le Président rappelle qu'il y a quelques temps a été abordé le problème des terrains des anciens syndicats dont la propriété n'a jamais été régularisée au cadastre au moment de la fusion des syndicats de Pezou Lisle Lignièrès d'une part et de Renay-La Chapelle Enchérie d'autre part. Maître ROCHEREAU a été chargé du dossier de régularisation de propriété. Certains terrains accueillent des réserves incendie et sont de ressort communal. Il va donc organiser une réunion avec les maires des communes concernées pour s'entendre sur le sujet. Une rencontre avec le notaire permettra de définir les actes à rédiger.

### Devis têtes CYBLE 5 + RF MASTER 5 pour expérimentation SMO

Monsieur le Président rappelle que le SIAEP s'est engagé avec le SMO Val de Loire Numérique dans une expérimentation de territoire connecté. Il est nécessaire de poser des têtes émettrices compatibles LORA (protocole retenu par le SMO) pour vérifier la phase de conception. Il était prévu initialement de poser 336 têtes dans le centre bourg de Pezou. Il s'avère qu'une vingtaine de têtes serait suffisante pour cette phase. Il a donc demandé un devis à ITRON, fournisseur des compteurs du syndicat.

Le devis comprend 20 têtes à 42,00 €, 1 norme RF MASTER à 950,00 €, 1 aimant à 55,65€ et 1 journée de formation sur TEMETRA. Le tout s'élève à 2 995,65 € HT.

La nécessité de la borne de l'aimant et de la journée de formation ne semble pas être une obligation pour le test de réception de signal par l'antenne qui sera installée sur le silo de Pezou d'ici mars. Il serait dommage d'investir si le test n'est pas concluant. Il est préférable de n'acheter que les têtes qui seront installées en différents points du territoire pour détecter la portée de réception. La qualité des informations recueillies n'a pas d'importance à ce stade de la conception.

Le complément de matériel pourrait ainsi faire partie d'un marché global pour tout le syndicat, si le fonctionnement est concluant, et ainsi être intégré à une demande de subvention pour un équipement complet.

Un nouveau devis dans ce sens sera demandé.

### Demandes d'écrêtement

Néant

### Questions diverses

#### COPIL

Monsieur le Président rappelle qu'un COPIL avec SUEZ doit être programmé prochainement pour le suivi des demandes en cours.

Une recherche de fuite sur la canalisation passant sous le trottoir le long de la Route Nationale, entre les travaux d'écomobilité et l'église doit être effectuée pour faire suite à une information de la commune de Lisle désirant refaire le trottoir en 2024.

Le devis pour les vannes à changer n'est toujours pas été envoyé.

La pompe de F1 n'est toujours pas en service, dans l'attente d'un variateur à intégrer à l'armoire électrique.

La liste des travaux à effectuer en compensation des diagnostics de forages non effectués sera finalisée au cours de la réunion.

Il évoque le problème d'un abonné de la rue de la Secrétairerie chez qui une fuite a été détectée à la relève. La maison est en réfection et la fuite est sur la purge. Il a dû faire intervenir un plombier à ses frais pour poser un bouchon car le robinet d'arrêt avant compteur ne ferme pas complètement. Lors de l'intervention, il a été constaté que sa bouche à clé est défectueuse et que la vanne sur la canalisation ne peut pas non plus être fermée. Depuis plusieurs mois le problème est connu mais n'a toujours pas été résolu.

Tous ces points seront abordés au cours de la réunion.

### MISSION SDFA POUR CONTRÔLE DE PRESTATION SUEZ-RPQS

Monsieur le Président informe les membres que la mission de SDFA pour le contrôle de la prestation de SUEZ et la rédaction du RPQS, arrive à son terme en mars 2024.

Une proposition tarifaire lui a été adressée pour le renouvellement de la mission pour la période 2024 à 2028, soit 5 ans, comprenant les mêmes missions et incluant en plus 3 COPIL. Il proposera le renouvellement de la mission lors de la prochaine réunion de conseil.

### Tour de table

Monsieur TRETON explique qu'à la suite de la casse de la canalisation à Saint Ouzille en janvier, l'eau contient toujours de l'air, malgré les 3 purges effectuées par SUEZ. Il demande s'il ne serait pas possible d'installer une ventouse au niveau de la Sallerie.

Les autres membres présents n'ont rien à ajouter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50,

Fait et délibéré lesdits jour, mois et an,

Le Président  
Aurélien LEMOINE



Le secrétaire de séance  
Jérôme BRILLARD

